

Storckensohn

L'adieu à la maison Dennecker

Malgré les tentatives désespérées de l'Association du moulin de Storckensohn pour la sauver, la maison Dennecker est en train de tomber sous les coups des engins de démolition. Son sort avait divisé le village, le maire ayant pris un arrêté de péril à l'encontre de la vieille ferme rurale.

On savait ses jours comptés depuis que le maire de Storckensohn avait pris un arrêté de péril à son encontre : cette fois l'histoire est bel et bien terminée pour la maison Dennecker, en cours de démolition. Depuis lundi, les engins de démolition grignotent l'ancienne ferme rurale datant de 1720. À la grande colère de François Tacquard, président de l'Association du moulin de Storckensohn, voi-

sin de la maison Dennecker : « Nous sommes profondément attristés, car c'est le quartier le plus patrimonial du village de Storckensohn qui est dégradé, déstructuré à tout jamais !, s'insurge-t-il. C'est désolant et irrationnel car, au même moment, le maire de Storckensohn propose à la communauté de communes une politique de sauvegarde des maisons alsaciennes dans la vallée ! »

Un permis de démolir contraire au Plan local d'urbanisme

François Tacquard rappelle que, fin 2022, un permis de démolir avait été déposé par les propriétaires et signé par le maire. Permis qui sera annulé par le tribunal administratif car contraire au Plan lo-



Malgré les protestations de l'Association du moulin de Storckensohn, la maison Dennecker est actuellement en cours de démolition. Photo DR

cal d'urbanisme qui protège toutes les maisons anciennes du quartier du moulin. L'Association du moulin avait proposé aux propriétaires un rachat au prix de 15 000 €,

mais ces derniers ne l'accepteront pas. En décembre 2023, Jacques Karcher, maire, signe un arrêté de péril imminent, qui permet une démolition immédiate.

« Comme le prouvent les photos de la charpente après enlèvement des tuiles, il n'y avait aucun péril immédiat, ce qu'avait déjà dit notre architecte expert. C'est donc un détournement de procédure », fulmine François Tacquard.

Double refus des propriétaires et de la mairie

Une première tentative de démolition est bloquée en février, mais le sort de la maison est déjà scellé face au double refus de la conserver des propriétaires, comme de la mairie. Les premiers, quand ils ont racheté le terrain en 2022, avaient déjà le projet de raser la maison pour la remplacer par un jardin. Quant au maire de Storckensohn, Jacques

Karcher, il doutait tout à la fois de la capacité financière de l'association des Amis du moulin de mener à bien les gros travaux de rénovation nécessaire et de la valeur patrimoniale de la maison, qui, assure-t-il, a « été tellement refaite qu'elle n'a plus rien d'origine, ce n'est plus qu'un décor. Elle n'est d'ailleurs pas sur la rue principale ». Par ailleurs, précise le maire, « les statuts de l'association ne lui permettaient pas de racheter un bien pour sauvegarder un patrimoine ».

Quant à la propriétaire de la maison mitoyenne, inquiète car elle n'a aucune garantie quant au devenir de la façade qui sera mise à nu par la démolition, elle envisage d'intenter une procédure en justice.

● **Isabelle Bollène**